



Mâcon Habitat LE Journal

LE JOURNAL D'INFORMATION DES LOCATAIRES DE MÂCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

EDITO

VOTER : C'EST IMPORTANT !

En décembre prochain, vous allez élire vos représentants. Cet acte n'est pas anodin car il donne à vos représentants la responsabilité de participer pleinement à la vie de Mâcon Habitat.

Membres du Conseil d'Administration, ils participeront, au même titre que les autres administrateurs, aux décisions qui contribueront à améliorer la vie de votre immeuble et de votre quartier. Ils pourront porter votre parole au sein du Conseil d'Administration et faire que les projets améliorant la vie de votre résidence (création d'ascenseurs, réfection des parkings...) soient actés par l'instance délibérative de Mâcon Habitat. Le 8 décembre, votez pour vos représentants !

Bonne lecture

Belle période estivale !



Éric Maréchal
Président
de Mâcon Habitat



Karen Clivio-Fontany
Directeur Général
de Mâcon Habitat

DOSSIER

EN DÉCEMBRE ON VOTE POUR LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

En décembre prochain, vos représentants locataires vont être renouvelés.



Du 15 novembre au 15 décembre prochains, 4 millions de locataires HLM éliront leurs représentants qui siégeront au conseil d'administration de leur organisme HLM. L'enjeu est de taille et voici 6 bonnes raisons de voter.

1. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS DÉFENDENT LES INTÉRÊTS DES LOCATAIRES

Voter aux élections, c'est la possibilité pour les locataires de choisir leurs représentants qui siégeront au conseil d'administration de Mâcon Habitat. Ces représentants seront nos interlocuteurs privilégiés pendant leur mandat. Nous les rencontrerons plusieurs fois par an pour parler des résidences, pour leur faire part des projets, du budget, des travaux sur le patrimoine. Nous serons aussi à leur écoute sur leurs remarques et demandes.

2. PARCE QUE VOTER, C'EST S'EXPRIMER

Les locataires votent pour que leur avis puisse être exprimé. Parmi les programmes des différents candidats, ils peuvent choisir celui qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

3. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS PRENNENT DES DÉCISIONS IMPORTANTES QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LES LOCATAIRES

Travaux, qualité des logements, entretien des parties communes, gestion de la résidence, avenir du quartier, maîtrise des charges, attributions de logements... Les décisions votées en Conseil d'administration impactent le quotidien des locataires. En choisissant vos représentants, vous participez à l'amélioration de votre quotidien en partenariat avec Mâcon Habitat.

[...]



REN
BR
EN

Mâcon Habitat REPART À LA RENCONTRE DE SES LOCATAIRES

Avec le reflux de la vague épidémique, les services de Mâcon Habitat sont repartis à la rencontre des locataires. Cela s'est traduit tout d'abord par la reprise des Matinales aux pieds des immeubles du patrimoine. Ainsi 3 rencontres avec les locataires ont été organisées les 20 avril, 4 et 19 mai derniers. Les services de proximité ont pu faire le point avec les habitants sur la vie de leur immeuble, de leur quartier.



Ce sont aussi des réunions de concertation avec les locataires qui ont été planifiées. Les services de la Direction du Patrimoine ont rencontré les locataires afin de présenter les futurs projets réalisés dans les différents quartiers de Mâcon :

- le 13/04 : 2^{ème} tranche création d'ascenseurs aux Gautriats
- le 10/05 : création d'ascenseurs 8 et 10 rue Denave
- le 11/05 : organisation de la nouvelle proximité et aménagement des parkings et abords des immeubles 5-7-9-11-13 rue de l'Île de France
- le 12/07 : aménagement des parkings et abords des rues des immeubles situés 10 au 28 États-Unis



DOSSIER

TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN

Le représentant des locataires défend vos droits



Élections des locataires Hlm

VOTEZ!

4. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS SONT AUSSI DES LOCATAIRES EN HLM

Les représentants partagent le quotidien des locataires qu'ils représentent. Ils vivent dans une résidence gérée par Mâcon Habitat, ils connaissent donc la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts que vous.

5. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS ONT UN POUVOIR DE DÉCISION

Orientations stratégiques de l'organisme, programme de travaux et de développement, budget de Mâcon Habitat, augmentation de loyers, vente de patrimoine... Sur tous ces sujets, les représentants des locataires sont nos partenaires dans la prise de décision du conseil d'administration. Leurs voix comptent autant que celles des autres administrateurs.

6. PARCE QUE VOTER, C'EST FACILE

Les prochaines élections organisées pour désigner les quatre

représentants des locataires au Conseil d'Administration de Mâcon Habitat se dérouleront le 8 décembre 2022.

Ce vote sera mixte : par correspondance ou par internet. Nous vous transmettrons dans le courant du quatrième trimestre les modalités de vote.

QUI PEUT VOTER ?

Vous pouvez voter si vous êtes titulaire d'un bail de location d'un logement Mâcon Habitat (un vote par logement) depuis au moins 6 semaines avant la date de l'élection. Chaque location, occupation ou sous-location vaut une voix lors des élections de locataires. Après le vote, les résultats seront affichés dans votre hall d'immeuble et feront l'objet d'une actualité dans un prochain journal au locataires.

Alors le 8 décembre, je vote pour mes représentants !

FOCUS

DU NOUVEAU POUR LES PARKINGS RUE DE L'ÎLE DE FRANCE

Les travaux de réfection des parkings vont bientôt débuter. Marlon Soler, responsable d'opérations, nous en dit plus.



En effet, les équipes de la Direction du Patrimoine ont programmé une réfection des parkings des 5-7-9-11-13 rue de l'Île de France.

Le projet de requalification des espaces extérieurs répond à

plusieurs objectifs :

1- Améliorer la qualité de vie des résidents :

- en facilitant les déplacements en pieds d'immeubles par la modernisation des cheminements piétons et la reprise de tous les accès pour les personnes à mobilité réduite,

- en créant une liaison piétonne en direction de l'école,
- en améliorant le fonctionnement (accès, largeur des places, circulations) et la qualité paysagère des aires de stationnement,
- en augmentant le nombre de places existantes en créant une troisième zone de stationnement sans dégrader les espaces ni modifier les usages.

2- Améliorer la qualité environnementale du site :

- en limitant l'effet "îlot de chaleur" par de nouvelles plantations aux abords et sur les parkings, avec l'utilisation de revêtements de couleur claire en périphérie des bâti-

ments, et en renforçant la présence du végétal,

- en permettant l'infiltration naturelle des eaux pluviales à la parcelle,
- en facilitant la collecte des déchets en modifiant les points d'apport volontaire.

3 - Apporter davantage de sécurité :

- en créant un nouveau réseau d'éclairage des parkings et des pieds d'immeubles,
- en modifiant les largeurs de voies de circulation mieux adaptées et les gabarits de places de stationnement plus importants.

Ces travaux apporteront une meilleure qualité de vie et une sécurité supplémentaire aux locataires.

FOCUS



LES PIGEONS NE SONT PAS DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Clément Giovanni, coordinateur du Pôle Proximité, nous explique pourquoi.

Ces oiseaux sont devenus des animaux nuisibles en raison des différents désagréments qu'ils apportent. La première nuisance qui leur est imputée est la souillure qu'ils occasionnent à nos bâtiments par leurs déjections. En effet, au delà d'être très malodorantes, les fientes de pigeons sont très acides et elles dégradent les façades, les rebords de fenêtres. Ces déjections, très corrosives, produisent des particules volatiles particulièrement allergènes qui sont vecteurs de maladies (bactéries, virus, parasites...). Le risque de transmission d'infections virales, parasitaires ou fongiques est directement lié à la prolifération de ces animaux.

Généralement nombreux sur les toits des habitations, ils peuvent devenir, à l'instar des mouettes dans les villes de bord de mer, une source importante de nuisances sonores. Il suffit quelquefois de deux ou trois individus sur un toit pour que l'ambiance devienne invivable avec les roucoulements et les battements d'ailes incessants.

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral vous interdit de nourrir. Enfin, si vous êtes dérangé par la présence des pigeons, la régie Inter-quartier de Mâcon (tél : 03 85 20 25 07) peut intervenir chez vous pour poser des filets anti-pigeons sur votre balcon.

FOCUS



QUE DOIS-JE FAIRE SI J'AI DES PUNAISES DE LIT DANS MON LOGEMENT ? CHRISTOPHE SIMON VOUS RÉPOND

Christophe Simon occupe le poste de responsable du Pôle Proximité chez Mâcon Habitat. Il est en charge des équipes de proximité qui interviennent quotidiennement sur le terrain.

OÙ SE CACHENT-ELLES ?

Si les punaises de lit avaient disparu dans les années 50 en France, la recrudescence de ces insectes sur le territoire national est une réalité.

Aujourd'hui, elles se cachent dans des endroits sombres et notamment dans les chambres, leur espace préféré. On les retrouve dans les matelas et sommiers qu'il ne faut pas hésiter à retourner pour une inspection complète, derrière les cadres, les raccords de papier peint, sous les meubles, dans les plinthes, sous les prises électriques..., dans les fissures et les fentes du parquet, dans les canapés et les tapis.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Plus l'infestation est importante, plus les punaises de lit se déplacent dans les autres pièces du logement ou de la résidence et dans d'autres logements. Elles peuvent s'introduire partout, même dans les maisons et les hôtels les plus propres. La mobilité (déplacements et voyages) et les acti-

vités humaines caractérisées par une forte concentration de personnes immobiles ou au repos (établissements d'enseignement, particulièrement crèches et écoles maternelles, salles de spectacles, cinémas, moyens de transports collectifs) sont propices à la transmission et la dissémination des punaises de lit. Pour les éliminer :

- **1 lavage en machine + de 60°C**, pour le linge de lit et les vêtements qui le supportent, permet d'éliminer les adultes, les jeunes et les œufs.

- **l'utilisation d'un appareil à vapeur sèche**, c'est-à-dire à haute température (au moins 120°C), détruit tous les stades de punaises de lit au niveau des recoins ou des tissus d'ameublement.

- **la congélation du linge ou de petits objets à -20°C**, 72 h minimum peut aussi être envisagée.

- **l'aspiration des œufs, jeunes et adultes** peut aussi être pratiquée. Mais cela ne tue pas l'insecte, qui pourrait ressortir plus

tard du sac. Il faut donc ensuite fermer le sac, l'emballer dans un sachet plastique et le jeter dans une poubelle extérieure. Il faudra bien nettoyer le conduit de l'aspirateur.

- **Un nettoyage à la brosse peut aussi être pratiqué** : broser à sec ou avec un nettoyeur de surface certains recoins ou tissus est un geste complémentaire pour supprimer les œufs ou les jeunes insectes. Attention, le brossage ne les tue pas, il faut donc y associer l'aspirateur ou un grand nettoyage du sol.

- **la suppression de l'ameublement infesté** reste une des solutions les plus efficaces : elle ne doit pas être systématique, mais réfléchie et organisée pour ne pas contaminer d'autres sites. Les matelas ou meubles contaminés ne doivent bien sûr pas être vendus, ni déposés dans la rue : il faut s'assurer qu'ils aillent directement en décharge et qu'ils ne soient pas récupérables (les rendre inutilisables).

- **Enfin des Interventions éven-**

tuelles sur le bâti peuvent être faites : rebouchage des fissures, vissage des prises, recollage du papier peint, des plinthes...

En cas de persistance de l'infestation, il est recommandé de contacter votre référent secteur qui vous indiquera la démarche à suivre pour un traitement plus spécifique par un spécialiste. En effet, les punaises de lit ont développé des résistances à la quasi-totalité des insecticides en vente libre.

UN ACCORD LOCATIF EXISTE-T-IL SUR LES NUISIBLES ?

Conscient de l'importance de ce problème, les associations de locataires et Mâcon Habitat, dans le cadre du conseil de concertation locative, négocient actuellement un accord locatif sur les punaises de lit qui définira les procédures d'intervention et les coûts qui y sont liés. Cet accord devrait être signé au quatrième trimestre 2022 ou au début d'année 2023. Le but des deux parties étant évidemment l'éradication efficace de ce nuisible dans le parc de Mâcon Habitat.



Mâcon Habitat
211, rue Kennedy - CS 60311 - 71011 Mâcon Cedex.
Tél. 03 85 21 63 63 - e-mail : contact@macon-habitat.com
ISSN 1779-8914 - n° 68 - Juillet 2022
imprimé sur papier 100% recyclé.

www.macon-habitat.com

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez vos questions à Mâcon Habitat soit par courrier postal, soit par courriel : contact@macon-habitat.com

Directeur de la publication & rédacteur en chef : Karen Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Direction de la Communication Mâcon Habitat) | Crédits Photos : Mâcon Habitat, Istock, Freepik, Adobestock

 @ophmaconhabitat